

lacée d'étoiles et de fleurs de lis, au bout de laquelle pendoit un croissant avec ces paroles pour devise, *donec totum impleat orbem*; que cet Ordre étant tombé avec la royale maison d'Anjou, il fut relevé par le peuple de Messine, sous le nom de *Noble Académie de l'Etoile*; que son collier fut réduit alors à une simple étoile placée sur une croix d'or à huit pointes; et le nombre des chevaliers à soixante-deux, lesquels prirent pour devise ces mots: *monstrant regibus astra viam*, les astres montrent le chemin aux rois: et l'abbé Justiniani, dans son histoire de tous les Ordres militaires, assure que les choses subsistent encore ainsi en Sicile. Voyez Hélyot, tome 8, page 279, et Hermant, tome 2, pag. 138 et 142.

La croix se voit pag. 97, pl. VI, n° 1.

---

1269.

ORDRE du Navire et du double Croissant.  
(FRANCE.)

Institué, à ce qu'on prétend, par saint Louis; lors de son départ pour la dernière croisade,

afin d'encourager les seigneurs de sa cour à le suivre.

Le navire étoit le symbole du trajet à faire, et le double croissant, celui de la guerre qu'on alloit porter aux infidèles.

Le collier étoit composé de coquilles et de croissans tournés et contournés, le tout entrelacé et attaché à une chaîne, d'où pendoit une médaille ovale où étoit représenté un navire avec tous ses agrès, flottant sur les ondes. Page 97, pl. VI, n° 2.

On ajoute que cet ordre s'est éteint en France, après la mort de son saint fondateur, arrivée devant Tunis, le 25 août 1270.

Mais il y en a, et entr'autres MM. de Sainte-Marthe, qui veulent que saint Louis n'ait jamais institué d'ordre de chevalerie. Voyez Helyot, tom. 8, pag. 280.

---

1290.

ORDRE de Saint-Jacques de la Coquille.  
(HOLLANDE.)

Institué, selon Aubert Mirée, *OEuvres diplo-*